

Commission Consultative des services publics locaux Séance plénière du 9 septembre 2019

Dossier : réseau de chauffage urbain

Avis de la CCSPL sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain - Réseau Centre Ouest (La Duchère, Champagne – au – Mont - d'Or, Écully)

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain, réseau Centre Ouest (La Duchère, Champagne – au – Mont - d'Or, Écully).

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 32 voix exprimées

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorables
- 5 abstentions

Cet avis sera communiqué au Conseil de la Métropole avant de délibérer sur le principe de déléguer.